



association
éducation
environnement
protection
nature

sorties et ateliers
conférences
stages
expositions
conception

Projet de préservation et valorisation d'une zone humide en milieu karstique. 2014

Mare des Ruilliers à Saint Agnan en Vercors
Lieu dit les Ruilliers

30/09/2013



le Rousset en Vercors
26420 St Agnan en Vercors
fax / tel: 04 75 48 13 77
contact@mille-traces.org
<http://milletraces.org>



SOMMAIRE

CONTEXTE :	3
ETAT DES LIEUX :	5
LA MARE :	5
<i>Restauration de la mare</i>	5
<i>Valorisation de la mare</i>	6
LA ZONE HUMIDE.....	7
LA RIVIERE.....	7
PROJET DE PRESERVATION ET VALORISATION 2014	8
OBJECTIFS :	8

Contexte :

La Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, du lieu dit « Les Ruilliers », est un milieu humide constitué d'une zone particulière en termes de biodiversité. C'est un site remarquable pour le Vercors et mérite une mise en valeur et une protection particulières.

Actuellement, les moutons côté Ouest de la D518 et les vaches côté Est, y pâturent ponctuellement. Les bovins sont présents au niveau de la mare environ une journée par semaine.

Des filets à crapauds sont installés tous les printemps côté Ouest, afin que les Crapauds commun, en migration pour la reproduction, ne se fassent pas écraser sur la route.

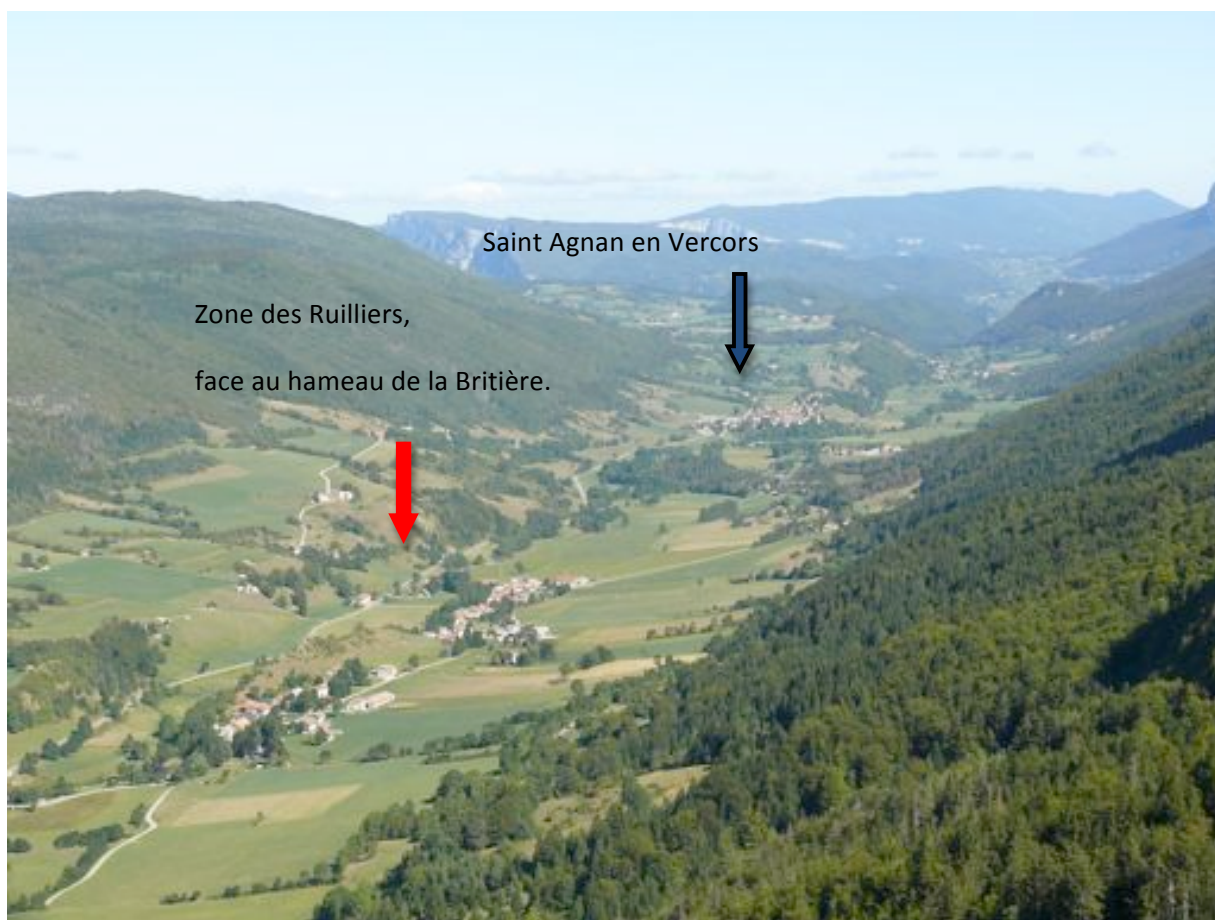
Malgré la faible présence du bétail sur le site, nous constatons des impacts néfastes pour la zone humide. Ainsi, les berges sont colmatées au niveau de la Vernaison et la mare est souvent piétinée.

Dans le Parc Naturel Régional du Vercors, la mare des Ruilliers est l'un des rares points d'eau constant de la vallée de la Vernaison, où amphibiens et libellules y trouvent un lieu idéal pour se reproduire.

Cette mare est remarquable du point de vue de l'écosystème qu'elle représente. Effectivement, il s'avère que son eau n'est pas stagnante du fait de son alimentation par une source souterraine. Ce qui pourrait amener à qualifier cette mare de « lac ». Pourtant, sa biocénose ainsi que sa taille, nous informe qu'elle est bien une mare. Elle est spécifique et doit donc faire l'objet d'une étude et d'une mise en valeur, afin que cet espace particulier bénéficie d'une protection.

Cette zone appartenant à la commune et celle-ci ayant donné son accord, il est donc possible de prendre des mesures de protection et de créer des outils d'interprétation pour sensibiliser les touristes tout comme les locaux, à la sauvegarde du milieu.

Si mare faisant partie d'un ensemble fonctionnel comprenant également la rivière Vernaison et une zone de suintement dont l'étude (inventaire faunistique et floristique Zone humide des Ruilliers, Jorg SCHLEICHER, 2008) ne révèle pas d'observations exceptionnelles, elle constitue une zone de tranquillité pour des espèces remarquables (Rollier d'Europe 2 jours été 2013). Il est plus important de considérer la diversité des biotopes et de la biocénose du site. Véritables méso écosystèmes, la mare, la rivière Vernaison et la zone tufière du site, représentent un patrimoine rare et précieux pour le Vercors.



Zone des Ruilliers,
face au hameau de la Britière.

Saint Agnan en Vercors

Vallée de la Vernaison,
implantation de l'ensemble zone de suintement, rivière et mare.

Etat des lieux :

Le travail de terrain et le recueil de données administratives effectué au printemps/été 2013 par Marie Vion permettent de présenter plus avant le site et ses contraintes de gestion :

La mare :

Nous sommes en présence d'une mare de prairie. Sa superficie est de 25 mètres de large sur 45 mètres de long.



Vue de la mare côté source. © M.Vion



Côté droit de la mare © M.Vion

Restauration de la mare

Envasement, végétation : le comparatif de photos d'années successives montre que la mare tend à s'envaser et la végétation aquatique comme celle des berges prend de l'ampleur. A terme, sans intervention, cette mare risque de devenir un simple ru issu de l'écoulement de la source qui l'alimente.

Objectifs :

Maintenir 1/3 de la surface de la mare, libre de plantes.

Limiter l'envahissement par une seule espèce,

Éliminer en fin de saison une quantité significative de matière végétale pour éviter l'envasement.

Ici les plantes qui vont en partie être coupés sont les roseaux. Les Saules vont simplement être taillés.

Action :

Un premier chantier écovolontaire de restauration est programmé en automne 2013.

Le piétinement par le bétail sur cette mare de pâture se traduit par l'absence de berge délimitée. Le sol est boueux et marqué d'empreintes et déjections. Ce piétinement, rend le sol compact et dur. Les plantes typiques des bords de mare ne peuvent donc pas pousser. Il n'y a pas ou très peu de refuge pour la faune (oiseaux, libellules, amphibiens...). La qualité de l'eau est altérée par les déjections et le piétinement direct de la mare entraîne l'envasement.

Négociations

Afin de permettre aux vaches de continuer à pâturer et d'éviter qu'elles piétinent la mare, il pourrait être installé un abreuvoir. Une partie de la mare pourrait alors être protégées par une clôture ou une petite haie. Cette clôture aurait la double fonction de protéger les berges de la mare et de favoriser le déplacement des bêtes de la mare en toute tranquillité. De plus, si le public est amené à visiter le site, il est important qu'il ne puisse pas accéder à certains tronçons fragiles. Bien sûr un panneau pédagogique expliquant l'intérêt de la clôture est indispensable au respect du site.

Action :

Le fermier communal gérant cette parcelle a été informé du projet, un accord a été trouvé pour installer cette clôture à l'automne 2013.

Valorisation de la mare

Intérêt : Les touristes comme les locaux pourraient y trouver un lieu paisible et atypique. L'écosystème aquatique étant rare sur le Vercors ce site permettrait la découverte de proximité pour les scolaires.

Interprétation pour 2014

Il serait intéressant de mettre en place des panneaux d'interprétation du site, en quantités restreintes pour éviter la dénaturalisation du site. L'installation d'un banc en bois peut aussi être envisagée. Étant donné la petite superficie de la mare, il n'est pas judicieux d'envisager l'installation d'un ponton. Conjointement, un flyer ou un livret pourraient être mis à disposition en mairie.

Objectifs :

Apporter des notions naturalistes sur le milieu

Amener à adopter des comportements respectueux vis-à-vis des mares.

La zone humide

Superficie :

Suivie depuis 2003 par l'association Mille Traces, cette zone humide a fait l'objet en 2006 de la mise en place d'un dispositif de drainage afin d'éviter l'inondation de la route. Ce dispositif a été placé en travers de la zone provoquant année après année un assèchement de la partie aval et par conséquent une banalisation du milieu. Le déplacement du drain en limite de prairie permettrait de retrouver la surface de zone humide initiale.

Biodiversité :

Un changement de mode d'exploitation de la prairie contenant cette zone humide a eu lieu en 2009. D'un pâturage très occasionnel de bovins nous sommes passés au pâturage répété d'ovins qui piétinent la zone humide et y déposent leurs déjections. La conséquence est une destruction des microtuffières et la perte de l'originalité du cortège floristique lié à cette znieff. La solution serait de faire accepter à l'exploitant du terrain la mise en défends de la zone humide qui ne présente aucun intérêt alimentaire pour les brebis.

Négociations

S'agissant d'un terrain privé exploité par un agriculteur, ni le maire de la commune, ni le plan eau Vercors ne souhaitent s'engager dans la négociation. Les mesures de soutien sont à étudier pour proposer un accord raisonnable à l'agriculteur permettant la cohabitation des ovins et la mise en défends de la zone humide.

Actuellement, la seule mesure de protection appliquée sur la ZNIEFF est un dispositif type « crapauduc » temporaire permettant aux crapauds communs de pouvoir se rendre de la zone humide à la rivière sans traverser la route, mis en œuvre par l'association mille traces chaque année depuis 2003.

La rivière

Sur cette zone, les berges de la rivière sont fréquentées par le bétail pour s'abreuver, avec pour conséquence l'usure des berges et la remise en suspension de particules dans le cours d'eau.

Négociations :

Des aménagements sont possibles pour préserver la rivière tout en permettant au bétail de pouvoir fréquenter la zone. Suite aux inventaires de zone humide, faite par les techniciens de rivières du PNR, il sera prévu une restructuration du cours de la Vernaison. Il aura donc une pose de clôtures le long de la rivière et des gués et abreuvoirs seront construits pour que le bétail puisse continuer à fréquenter les pâtures alentour (plan eau Vercors).

Projet de préservation et valorisation 2014.

Objectifs :

1. Poursuivre les négociations concernant la zone humide et la rivière
2. Poursuivre la conservation de la biodiversité de la mare par un chantier écovolontaire à l'automne 2014
3. Mettre en place le plan d'interprétation du site à destination des scolaires, des touristes et des locaux. Commencer la réalisation d'une partie des éléments de ce plan d'interprétation.